Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D06_10_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre *2026*

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le 9 octobre 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 3
Absents excusés : *Fanny GOSNET (a donné pouvoir à Camille PLOUGASTEL), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU), Matthieu LE LAY (a donné pouvoir à Corinne IRVOAS), Sylvain LESPAGNOL.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°06/10 2026 Objet : Construction restaurant scolaire - Demande de subvention auprès de la MSA

Madame le Maire expose le projet de construction d'un restaurant scolaire, dont le coût prévisionnel est estimé à la somme de 838 157.46€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la MSA au titre de l'appel à projet « Grandir en milieu rural ».

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de construction	838 157.46€	DSIL	80 000€
		DETR	100 000€
		Région Bretagne	92 500€
		Département du Finistère	85 000€
		CAF	50 000€
		MSA	10 000€
		Morlaix Communauté	56 186€
		Autofinancement	364 471.46€
TOTAL	**838 157.46€**	**TOTAL**	**838 157.46€**

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D06_10_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la MSA au titre de l'appel à projet « Grandir en milieu rural ».

Fait et délibéré en séance
Le 15 octobre 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

MAIRIE de SAINTE-SEVE
29800 (Finistère)

Publiée le : 23/10/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 23/10/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.